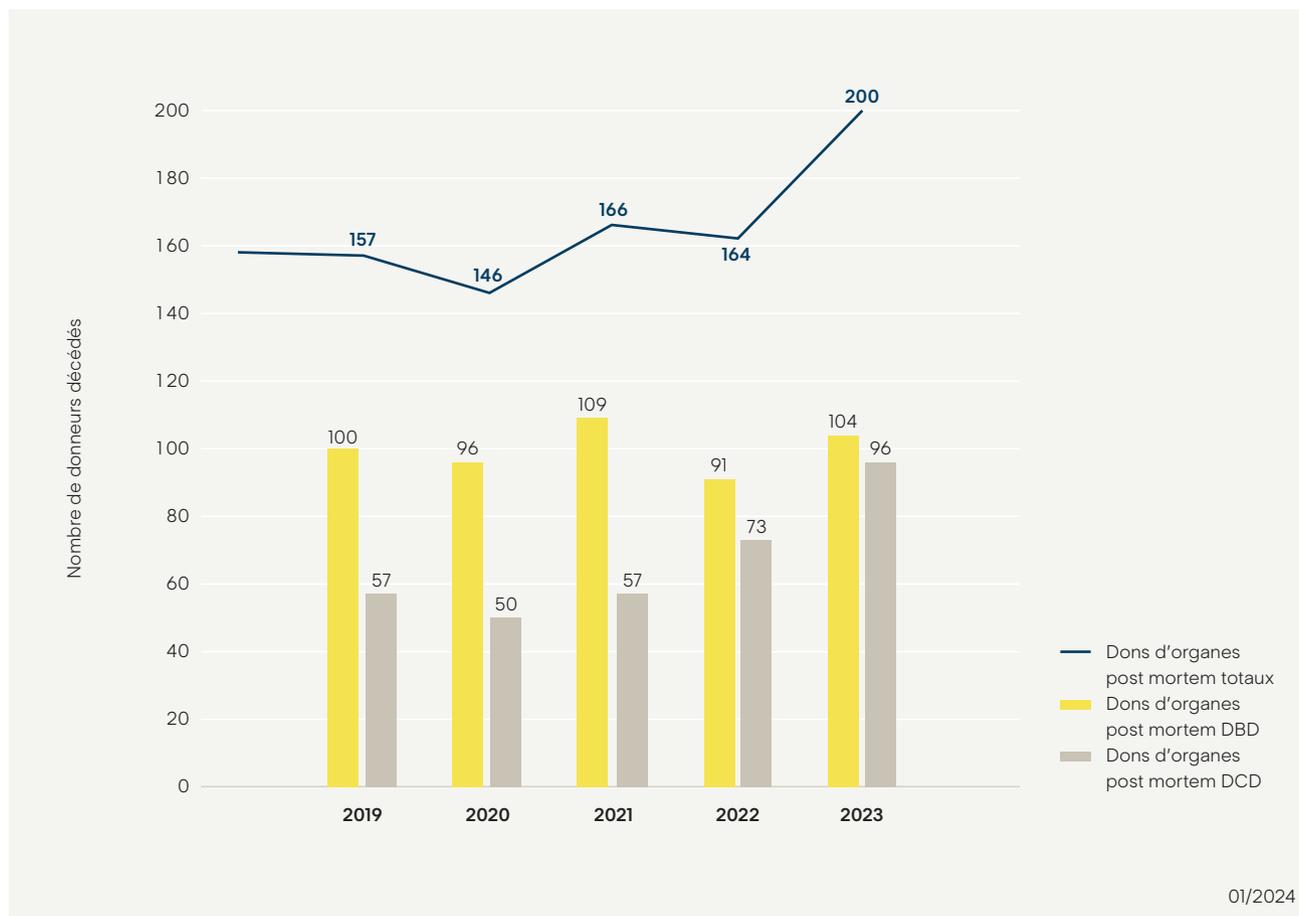
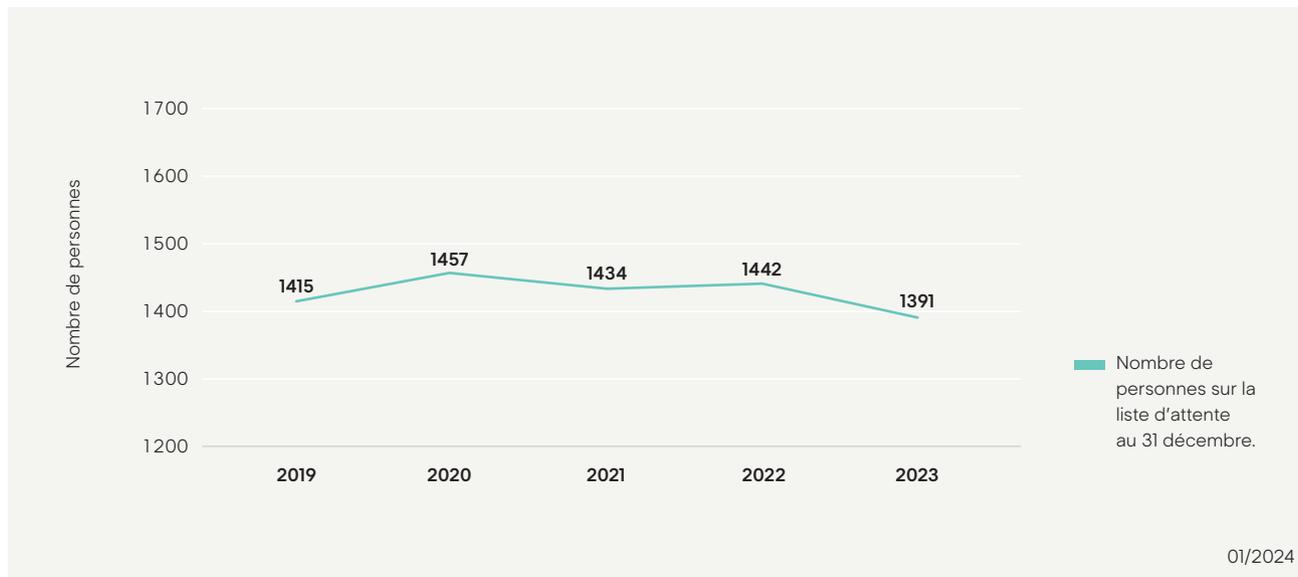


Dons d'organes post mortem



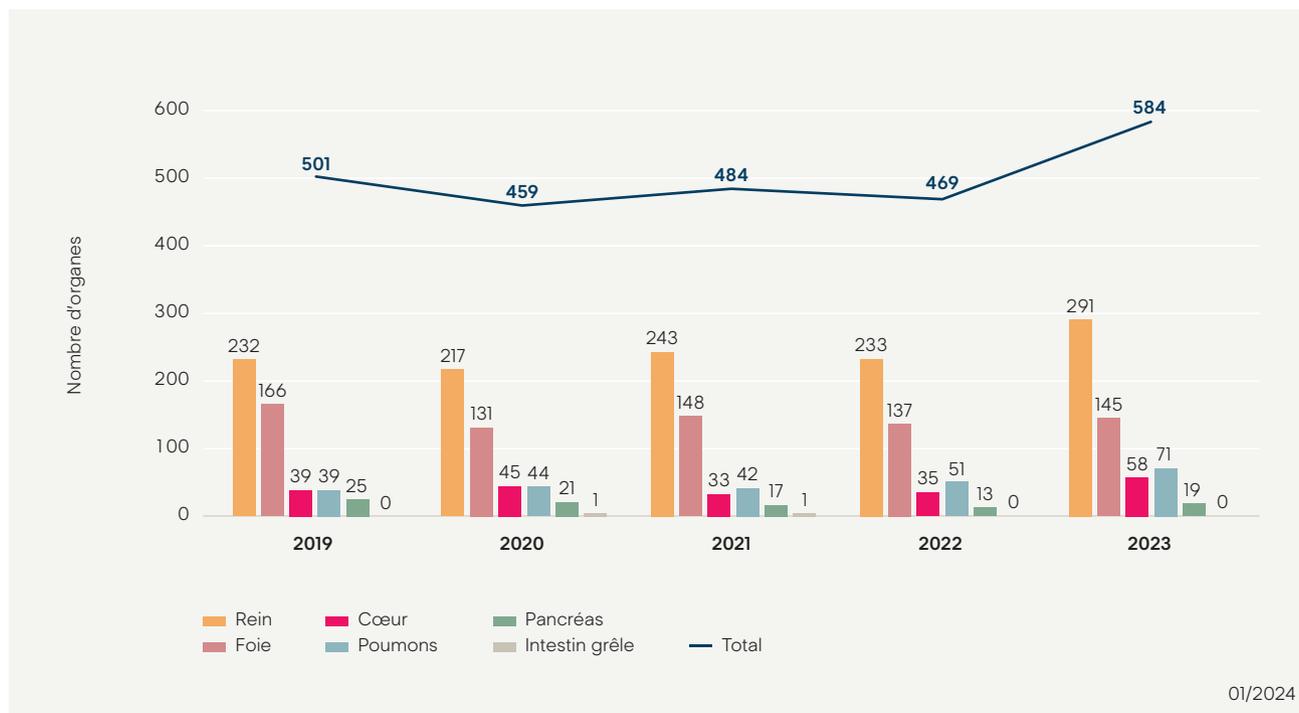
Nombre de donneurs décédés en Suisse. DBD : don d'organes en état de mort cérébrale, DCD : don d'organes en état de mort cérébrale après un arrêt cardio-circulatoire. Est considérée comme donneur toute personne décédée qui a subi une intervention chirurgicale dans l'intention d'un prélèvement d'organes aux fins d'une transplantation.

Liste d'attente



Nombre de personnes sur la liste d'attente au 31 décembre de chaque année.

Organes transplantés



Organes greffés en Suisse provenant de donneurs décédés (organes importés de l'étranger compris), total et par organe.